République Française

Département de La Réunion

Arrêté N° 00242-2020 du 11 août 2020

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20200810-AR-242-2020-BF Date de télétransmission : 11/08/2020 Date de réception préfecture : 11/08/2020

LA PLAINE DES PALMISTES

d'autorisation d'emprunt auprès de l'Agence Française de Développement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal cocordée au Maire en date du *16 juillet 2020*. Vu la proposition de l'Agence Française de Développement

Le Maire de la Commune de la Plaine des Palmistes

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La commune de la Plaine des Palmistes contracte auprès de l'Agence Française de Développement un prêt destiné au financement des investissements 2020 inscrits au **budget principal de la Ville**. Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 500 000 €
- <u>Taux fixe envisagé</u>: pour information et selon le barème de l'AFD en vigueur au 8 juin 2020 : taux indicatif de 0,39 % l'an. Il est fixe sur les 20 ans.
- <u>Durée du prêt</u> : 20 ans sans différé d'amortissement du capital.
- Commission d'ouverture envisagée : 0,50 % sur le montant du prêt payable soixante-quinze (75) jours fin de mois suivant la date de premier versement du concours (soit la somme de 7 500 €)
- <u>Commission d'engagement envisagée</u>: 0,50 % l'an sur le montant restant à verser à chaque date d'échéance, postérieure de quatorze mois à la décision d'octroi.
- Remboursement : le remboursement du capital se fera en 40 amortissements semestriels à terme échu.
- <u>Engagement particulier</u>: engagement de l'emprunteur d'inscrire chaque année dans son budget, en dépenses obligatoires, les crédits nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera inscrit sur le registre de la Mairie et transmis au contrôle de légalité de la Préfecture.

A la Plaine des Palmistes, le 10 août 2020

Le Maire

Johnny PAYET

Arrêlico de la République - 9743 de la Plaine des Palmistes

Date: 11/08/2020

Tél : 02 62 51 49 10 - Fax : 02 62 51 37 65 - e-mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr